



L'attractivité territoriale par la culture

La 25^e Convention de l'intercommunalité a mis en débat la place de la culture dans les projets de territoire. Les communautés jouent en effet un rôle croissant en la matière et bénéficient désormais d'une représentation nationale à travers le Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC). Un forum a permis de dresser un état des lieux des enjeux des politiques culturelles territoriales, au regard notamment des restrictions budgétaires des collectivités.

Ces dernières décennies, les collectivités ont choisi d'investir dans des politiques culturelles visant, en premier lieu, l'émergence d'une identité territoriale et le développement économique grâce à une attractivité accrue. À Rodez par exemple, le musée Soulages, ouvert en mai 2014, a fait venir dans la ville plus de 900 000 visiteurs cette année, contre 200 000 auparavant. Dans le Pas-de-Calais, le musée du Louvre-Lens contribue depuis 2012 à transformer l'image de la ville, où il a entraîné l'implantation de 70 restaurants... Dans la communauté de communes Bourgneuf Royère de Vassivière, le Musée de la mine créé il y a 11 ans à Bosmoreau a redonné vie et fierté à ce petit village de 250 habitants, qui s'est rebaptisé depuis Bosmoreau-les-Mines !

L'affaire de tous les territoires
Ces exemples illustrent ce qu'une récente étude démontre : les territoires qui investissent dans une politique culturelle sont plus dynamiques que ceux, comparables, qui en sont dépourvus. Ils montrent aussi que la culture est l'affaire de tous. « *Aucun*

“ Il faut forcer l'entrée de la culture dans les autres projets de l'intercommunalité ”

territoire ne doit s'interdire de se penser comme un territoire culturel », a insisté Olivier Bianchi, président de Clermont Communauté. Pour ce faire, l'échelle communautaire, voire intercommunautaire, est aujourd'hui la plus pertinente car elle permet la prise en compte du bassin de vie, la solidarité, la mutualisation des moyens et le cofinancement des projets. Les budgets culturels sont en effet en nette contraction ces dernières années aux niveaux régional (- 3,6% entre 2013 et 2014) et départemental (- 1,2% entre 2013 et 2014). Une tendance à la baisse qui devrait encore s'accroître avec la réduction des dotations. Et si les communes et leurs groupements restent les plus gros financeurs de la culture dans les territoires (73% des dépenses en 2010), le bloc local, après une hausse de ses dépenses culturelles entre 2006 et 2010 due essentiellement à des transferts de compétence, connaît lui aussi un resserrement de ses investissements.

L'argent, le nerf de la guerre
Pour autant, nombre d'élus communautaires demandent le maintien de la clause de compétence générale, à l'instar d'Olivier

Henno, vice-président de Lille Métropole : « *J'y suis attaché du point de vue des structures culturelles, pour assurer leur pérennité grâce au pluralisme du financement, et du point de vue des collectivités territoriales, dont aucune ne doit être interdite d'intervention dans le champ culturel.* »

Antoine-Laurent Figuière, chef du département de l'Action territoriale au ministère de la Culture, identifie cependant un nouvel enjeu au niveau local : la différenciation de la politique culturelle en fonction de la situation sociale et économique des collectivités. On en revient au nerf de la guerre, l'argent.

Les élus en charge de la culture avouent devoir « se battre ». Et Olivier Bianchi d'exposer sa stratégie : « *Il faut se faire des alliés pour forcer l'entrée de la culture dans les autres projets de l'intercommunalité.* » Et pourquoi pas des financements privés ? « *Certes, mais le mécénat doit être un partenariat gagnant-gagnant* », a souligné Frédéric Motte, président du Medef Nord-Pas-de-Calais. Deborah Münzer, vice-présidente de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC), ouvre enfin une autre piste, celle du financement participatif qui permet de lever des fonds pour des projets précis.

Marilyn Deret

Ils l'ont dit...

« L'intercommunalité donne la possibilité de penser la culture à tous les échelons. »

Olivier Bianchi,
président de Clermont Communauté

« Avec le futur projet de loi, la culture deviendrait une clause de compétence partagée. »

Antoine-Laurent Figuière,
chef du département de l'Action
territoriale, ministère de la Culture

« Le mécénat doit être vécu comme un projet d'entreprise, fédérateur en interne. »

Frédéric Motte,
président du Medef Nord-Pas-de-Calais



Le musée Soulages a été la locomotive du tourisme aveyronnais pour l'année 2014.